

Réunion publique du 1^{er} juin 2016

La réunion a commencé avec une présentation par Mr Adel Karmous du cabinet Stratorial Finances de la prospective financière de la commune sachant que Mr Karmous a également travaillé sur la prospective financière de la CCHC.

Intervention du Maire :

Rappel des contraintes du budget:

Monsieur le Maire revient sur le contexte économique difficile : la DGF (dotation générale de fonctionnement de l'Etat aux collectivités locales) accuse une baisse :

En 2015, la somme cumulée : dotation forfaitaire + dotation de solidarité rurale + dotation nationale de péréquation était de 538 206 €.

En 2016, le montant total ne s'élève plus qu'à 509 100 €.

Le FPIC (fond national de péréquation des ressources intercommunales, à savoir la redistribution des communes les plus favorisées vers les plus pauvres) augmente :

Montant du FPIC en 2015 : 29 247€

Montant du FPIC en 2016 : 42 640 €

Concernant l'assainissement, le conseil municipal a décidé pour cette année, comme les années précédentes, par solidarité pour les personnes déjà raccordées au réseau d'assainissement, de verser une subvention de 140 000€ du budget principal au budget eau et assainissement afin de limiter la hausse du prix de l'eau des personnes raccordées et de ne pas trop les pénaliser.

Les stations de ski du Roc d'Enfer et d'Hirmentaz sont soutenues économiquement par la commune au travers de DSP (Délégations de service public).

Pour le Roc d'enfer une somme de 120 000€ par an est versée à la commune de St Jean d'Aulps.

Pour Hirmentaz, la commune paie le prêt du télésiège du Cheneau, elle déduit ensuite le montant de l'affermage reversé par la SESAT et il reste à la charge de la commune environ 100 000€. (Somme variable selon les années car indexée au chiffre d'affaires.)

La politique touristique portée par le syndicat des Alpes du Léman a aussi un impact sur le budget de la commune pour un montant, revu à la baisse, de 155 000€ cette année.

La commune soutient les associations par une aide financière adaptée à chacune en fonction des rapports moraux et financiers remis chaque année pour un montant de 48 735€.

Depuis 2014, la commune finance également les TAP (temps d'activités périscolaires) pour un montant à sa charge, subvention déduite, de 9000 € environ par année.

En matière d'urbanisme, le transfert de l'instruction du droit des sols à la CCHC représente un coût pour la commune d'environ 12 000 € par an alors que précédemment c'est la DDT qui assurait ce service gratuitement.

Choix de la hausse des impôts :

Monsieur le Maire convient que cette mesure n'est pas de nature à rendre les élus populaires mais les impôts n'ont pas été augmentés de manière significative depuis 1993, seule une hausse de 2% a été appliquée en 2015.

Il est vrai que la fiscalité des ménages avait évolué très légèrement puisque, en 2011, la cotisation du SIDISST a glissé de la fiscalité de la commune à celle des ménages. Le prix de l'eau a également évolué régulièrement pour financer différents travaux.

Pour faire face à ce désengagement progressif de l'état, si nous voulons continuer à développer notre commune et l'équiper d'infrastructures adaptées, nous sommes aujourd'hui dans l'obligation d'augmenter les impôts en agissant sur les différentes taxes comme ceci vous a été expliqué dans la précédente présentation.

Avant de décider d'augmenter les impôts, nous nous sommes posé la question suivante : dans quels domaines peut-on commencer à faire des économies ? (Nous travaillons depuis le mois d'août 2015 à la recherche de solutions) ?

Des restrictions budgétaires répercutées à tous les niveaux :

-ADL : diminution de la participation des communes rendue possible par la suppression ou non-reconduction de 3 postes (cette année la participation de Bellevaux aurait dû être d'environ 240 000 €/an et grâce à la maîtrise du budget la participation 2016 s'élève à 155 000€, tout en gardant un outil touristique de qualité.)

-Personnel communal : deux saisonniers qui travaillaient pour nous depuis 20 ans, ont été embauchés à la CCHC suite au transfert des compétences sentiers et voirie. Nous avons également renoncé au troisième poste prévu pour renforcer le service administratif, d'où la nécessité de fermer un jour de plus au public pour permettre aux secrétaires une gestion plus aisée de certains dossiers, incompatible avec les va-et-vient liés à l'accueil à la population.

-la communication : économies également en choisissant de ne pas faire paraître un bulletin municipal chaque année, comme cela se fait dans d'autres communes, mais un tous les deux ans sachant que le site internet et le panneau lumineux sont des moyens modernes de communication mais qui ont malgré tout un coût de maintenance.

Nous avons opté pour un paiement sur deux ans du panneau lumineux qui représente un investissement de 18 000 € pour la commune.

-Ajustement des loyers de la salle des fêtes (chauffage) aux associations qui facturent la prestation d'un professionnel à leurs adhérents.

-Renégociation des prêts avec les banques : nous avons contacté toutes les banques avec lesquelles nous avons des prêts et avons réussi à rediscuter deux taux d'intérêts , ce qui représente deux fois une somme d'environ 20 000€.

-Discussions avec les opérateurs sur tous les contrats des lignes téléphoniques : nous avons une flotte de téléphone importante et tous les contrats ont été ou sont encore en cours de négociation.

-Vente des parcelles qui ont été aménagées aux Parchys : cinq ont déjà été vendues à ce jour (quatre ont déjà été payées, une cinquième sera payée cette année). Nous espérons vendre les trois autres le plus rapidement possible.

-Vente des locaux de l'Ecole de ski:
L'ESF louait les locaux qu'elle occupait à Hirmentaz, locaux qui étaient propriété de la commune. Ses membres ont souhaité les acheter. Le conseil a donné un avis favorable pour la somme de 60 000€.

-Mise à jour des bases d'imposition par la commission communale des impôts directs : l'objectif recherché est que la fiscalité soit la plus équitable possible sur la commune, et que chaque contribuable de la commune paie des impôts sur la valeur réelle de son bien. La commission travaillera cette année sur une vingtaine de situations à régulariser afin de réajuster la valeur locative des habitations.

La hausse des impôts, les économies effectuées et les ventes réalisées ont pour objectif de financer nos différents projets :

Les ventes des parcelles aux Parchys et des locaux de l'ESF serviront à financer en partie nos différents projets concernant les bâtiments :

Projet d'aménagement de la Mairie en parallèle à la mise aux normes en termes d'accessibilité. Le réaménagement de la mairie est prévu sur deux ans au moins, il comprend la création d'un ascenseur, l'installation du secrétariat à l'étage et la transformation du rez-de-chaussée en salle de conseil municipal et salle de mariage. Coût total estimé 430 000 €.

Réfection du toit de la salle des fêtes :

C'est un impératif avant que des pièces de charpente soient à changer. Par la même occasion nous referons l'isolation thermique. Coût total de 138 000€

Le toit de la poste : nous avons également provisionné une somme pour le refaire, on attend le feu vert de la copropriété. Coût pour la commune 30 000€.

Assainissement : les travaux sont en cours depuis le champ du noyer jusqu'à Jambaz. Nous avons fait le choix de faire du collecteur principal en direction de la Chèvrerie une priorité au détriment des antennes à droite et à gauche qui repousseraient encore l'échéance, sachant qu'à l'unanimité le lac et la station ont été définis par le conseil en place et par les financeurs comme des priorités absolues et incontournables. Par la même occasion, le réseau d'eau est entièrement renouvelé en parallèle de

l'assainissement. Ce programme est prévu sur la période 2016/2020. Il coûtera 3 100 000 €. Le chantier débutera à la Chèvrerie en descendant pour renouveler au plus vite le réseau d'eau sur ce secteur qui subit des pannes régulières. Des dossiers de demande de subvention sont en cours.

La voirie: elle est refaite à neuf sur les voies communales concernées par l'assainissement (champ du noyer). Certains petits tronçons (La buchille, le Perry) seront également refaits cette année.

DUP du Lac de Vallon : Mr le préfet a répondu favorablement au projet d'acquisition des abords du lac. La négociation avec les propriétaires va pouvoir commencer bientôt. Une somme de 73 000 € est provisionnée pour cet achat de foncier.

CCAS: information sur la mise en place d'un centre de loisirs (convention avec l'école et l'AFR) projet commun dans l'intérêt des enfants et des familles.

Equipement numérique de l'école pour un montant de 14 000€ prévu sur deux ans (6000€ pour cette année)

Mise en place d'une aire de jeu au chef-lieu financée par un solde d'enveloppe du syndicat des ADL.

Sentier de découverte démarrant du chef lieu jusqu'au sommet du Chatelard, il s'agit d'un parcours ludique et pédagogique destiné aux enfants de moins de 12 ans qui sera finalisé cet automne. La compétence sentier ayant été transférée à la CCHC, c'est cette dernière qui doit se charger de la pose du mobilier.

Nous profitons de l'occasion pour remercier tous les propriétaires qui ont bien voulu nous signer une convention de passage afin de réaliser ce projet susceptible de stimuler l'animation au chef lieu de Bellevaux.

Comme vous le savez, depuis le 01 janvier 2014, nous sommes intégrés à la CCHC.

Ceci a eu un coût inattendu pour la commune. Nous avons transféré certaines compétences (transfert de fiscalité, auparavant perçue par la commune, à la Communauté de communes) sans parvenir à faire les économies attendues sur nos structures en transférant les charges. La voirie, les déchets, les ordures ménagères, la petite enfance, les transports, la culture, les sentiers, les équipements sportifs faisaient partie des compétences transférées en 2014.

En 2016, nous avons transféré la gestion du PLU qui est devenu un PLUI-H (Plan local d'urbanisme intercommunal-Habitat)

En 2017, nous devrions transférer le tourisme bien que ceci soit encore extrêmement flou car un amendement à la Loi Notre d'août 2015 a introduit des nuances qui pour l'instant n'ont pas encore été précisées de façon fiable.

En 2018, ce sera au tour de l'assainissement, puis en 2020 l'eau sera également transférée.

Pour conclure:

Le désengagement de l'état en matière financière, associé à un transfert des compétences des communes vers les communautés de communes n'est pas facile à gérer et à vivre au quotidien. Peu à peu la vie administrative se déplace vers la CCHC. La population ne s'y retrouve pas toujours et les élus ont parfois aussi du mal à suivre cette évolution extrêmement rapide.

Il est impératif que le développement économique de notre commune continue malgré ces nouvelles contraintes. Si nous voulons que nos jeunes puissent choisir de vivre, de travailler sur notre commune ou sur notre territoire, si nous voulons que notre vallée reste attractive en terme de tourisme, si nous souhaitons que les entreprises, les artisans, les commerçants, les agriculteurs puissent continuer à travailler sur notre vallée, que les services à la population puissent être maintenus, nous devons tous, même si c'est dur financièrement et moralement pour un certain nombre d'entre nous, faire un effort ensemble, pour continuer dans le sens de la modernisation de notre belle commune.

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Louis Vuagnoux, Maire de Bellevaux